

Le Relais



JUIN 2021 / N°77



Toute l'actualité de la commune de Fegersheim-Ohnheim sur www.fegersheim.fr et facebook !



2

Élections départementales et régionales

Le double-scrutin se tiendra les 20 et 27 juin prochains



4-5

Flâneries du mois de juin

Un mois pour se retrouver à Fegersheim-Ohnheim !



6-7

Zone à Faibles Émissions

Mieux comprendre le dispositif qui se met en place dans l'Eurométropole



Chères habitantes, chers habitants de Fegersheim Ohnheim,

Voilà maintenant plus d'un an que nous subissons cette crise sanitaire. L'accélération de la campagne de vaccination, associée au respect des gestes barrières, devrait nous permettre de renouer avec des moments de convivialité et de partage dès cet été.

D'ailleurs, les associations reprennent déjà progressivement leurs activités, grâce à cette période plus favorable, et à l'aide de la Commune, qui a été réactive pour leur mettre à disposition des infrastructures de plein air.

Je tiens à saluer l'implication et la capacité d'adaptation de chacun. Sans la bonne volonté de l'ensemble des acteurs, la reprise aurait été beaucoup plus complexe.

Pour permettre à chacun de profiter pleinement de l'été, le Caveau, la CLEF, l'École Municipale de Musique et de Danse, ainsi que l'Espace Jeunes proposent tout un programme de rendez-vous en plein air durant le mois de juin : concerts, spectacles,

ateliers autour du vélo ou de la nature... Il nous tarde véritablement de vous retrouver !

Le début de l'été sera également marqué par les élections départementales et régionales, les 20 et 27 juin 2021.

Les élus et les services sont pleinement mobilisés pour organiser au mieux ce double scrutin et permettre à chacun d'aller voter sereinement. Je compte sur votre participation notamment au travers de l'appel aux volontaires pour siéger dans les bureaux de vote !

Par ailleurs, l'actualité eurométropolitaine et communale est riche en projets en lien avec l'environnement, avec la Zone à Faibles Émissions (ZFE) et le comité consultatif sur le thème de la transition écologique.

En tant qu'élu de terrain, il me paraît inconcevable d'agir sans écouter et échanger avec les personnes qui font la vie de notre territoire. Je ne peux que saluer l'implication et la qualité du travail fourni par le comité consultatif.

Dans le même ordre d'idée, je me réjouis de l'organisation d'une concertation citoyenne, en lien avec la ZFE, du 10 mai à fin juin.

En notre qualité de responsables politiques, nous nous devons aussi de montrer

l'exemple et de faire preuve d'audace. C'est pour cette raison que la Commune a décidé de faire évoluer son parc de véhicules, en se dotant de trois véhicules électriques d'ici la fin de cette année, en complément des deux vélos à assistance électrique déjà utilisés par nos services techniques.

Fegersheim-Ohnheim va également prochainement faire partie de la première vague de communes bénéficiant d'un système de collecte des biodéchets, porté par l'Eurométropole.

Nous sommes pleinement mobilisés pour faire de la transition écologique une réalité.

Chers habitantes et habitants, nous vivons certes des moments difficiles, mais nous ne cessons de préparer l'avenir.

Je vous souhaite une bonne lecture et un agréable été, dans le respect des gestes barrières.

Thierry Schaal

Votre dévoué Maire

de Fegersheim-Ohnheim

Vice-Président de l'Eurométropole de Strasbourg

Élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021

Les élections régionales et départementales se dérouleront les 20 et 27 juin prochains. Afin de garantir la sécurité de tous lors de ce double scrutin :

- Le port du masque sera obligatoire dans le bureau de vote
- Les jauges et les distanciations physiques seront strictement contrôlées
- Du gel hydroalcoolique sera à votre disposition à l'entrée et à la sortie des bureaux de vote
- Vous êtes invités à vous munir de votre propre stylo



- ! **Le bureau de vote n°2, jusque là situé dans l'école élémentaire Germain Muller d'Ohnheim, au 1 rue de la Liberté, est désormais déplacé à La Ruche, située non loin, au 5 rue de l'Église. Ce déplacement n'implique pas de changement de carte d'électeur pour les personnes concernées.**

Vivre ensemble

Il est rappelé que **les travaux de bricolage et de jardinage susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage** (utilisation de tondeuses à gazon, perceuses etc.) **peuvent être effectués uniquement du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.**

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il **revient aux propriétaires d'entretenir le trottoir longeant leur propriété** (désherbage, nettoyage des feuilles mortes et des détritux, sécurisation du trottoir en hiver).

Merci d'agir quotidiennement pour le bien-vivre ensemble à Fegersheim-Ohnheim !

L'essentiel des délibérations communales

Retrouvez dans cette rubrique les décisions majeures votées par vos élus lors des séances du Conseil municipal.

Erratum : le bâtiment nouvellement inscrit en tant que bâtiment exceptionnel dans le PLUi se situe au 12 rue du Moulin, contrairement à l'information parue dans le Relais n°76.

Lundi 19 avril 2021

Compte administratif et de gestion

Le Conseil Municipal a adopté lundi 19 avril les comptes administratifs et de gestion de l'année 2020. Ces derniers font apparaître un excédent global de 644 388,99 €.

Église Saint Maurice

Après une première tranche de travaux et d'entretien de l'Église Saint Maurice de Fegersheim, la Commune a prévu en 2021 de lancer une seconde phase de travaux : maçonnerie et pierre de taille, menuiserie, couvertures, paratonnerre, protection des verrières et réfection du parvis. Le montant total des travaux s'élève à 199 242 €.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'attribution des marchés de travaux, tel que décidé par la Commission d'Appel d'Offres. Ces travaux vont pouvoir commencer dans les prochains mois.

Adaptation des tarifs de l'École Municipale de Musique et de Danse « Charles Beck »

Depuis le 29 octobre 2020, une partie des enseignements de l'École Municipale de

Musique et de Danse n'a pas pu être assurée en présentiel. Le Conseil municipal a donc voté à l'unanimité une évolution des frais d'écolage pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire en cours.

- La facturation est maintenue à 100 % pour les cours ayant connu un distanciel de qualité
- La facturation est réduite de 50 % pour les cours de danse et certains cours collectifs.
- Enfin, la facturation est annulée lorsque l'enseignement a été totalement suspendu.

Départ d'Olivier Finck, DGS de Fegersheim

Le Maire a rendu hommage à M. Olivier Finck, Directeur Général des Services depuis 2012. Il assistait lundi 19 avril à son 70^{ème} Conseil municipal. Olivier Finck a quitté ses fonctions au sein de la Commune le 30 avril pour raisons familiales. Son action et son travail ont été unanimement salués.

Lucille Gauthier, adjointe d'Olivier Finck, lui succède à ce poste.

Prochaine séance : lundi 28 juin 2021

Toutes les délibérations sur www.fegersheim.fr, rubrique Conseil municipal.

État-civil

NAISSANCES

Charles BOI, le 15 décembre 2020
Louis VOGEL, le 5 janvier
Maryline CUNIN, le 13 février
Raphaël BOHNERT, le 24 février
Léo ROHMER, le 2 mars
Lyla AMENSAG SCOQUART, le 3 mars
Garance GILARDOH BOH, le 12 mars
Bella BELLONI, le 15 mars
Illan BELLONI, le 15 mars
Charles SITTLER, le 15 mars
Milàn STAMENIC, le 15 mars

MARIAGE

Stéphanie PIZZULO et Grégory KERN, le 24 avril
Monia BRAHMIA et Jérémy HUCK, le 15 mai
Clémentine ZIELINSKI et Frank BEURAI, le 22 mai

DÉCÈS

Jean HERRENBERGER, le 9 février (93 ans)
Jeanne SCHMITT, épouse SIMON, le 24 février (81 ans)
Robert MUTSCHLER, le 5 mars (75 ans)
Marcelle SCHNEE, épouse LUTZ, le 7 mars (75 ans)
Anne Marie BURGSTAHLER, épouse REMETTER, le 8 avril (79 ans)
André REMETTER, le 10 avril (78 ans)
Simone CHAUDEUR, épouse MIMOUNI, le 25 avril (81 ans)
Nadine DIETRICH, le 1^{er} mai (47 ans)



Amélioration de la qualité des cours d'eau et lutte contre les inondations

Afin d'améliorer la qualité des cours d'eau et de prévenir les inondations, des travaux d'assainissement vont être réalisés à Fegersheim-Ohnheim, entre juin 2021 et août 2023. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg. Un ouvrage de traitement des eaux pluviales, appelé décanteur, va être installé dans la Zone Artisanale, rue de l'Industrie, afin de préserver la qualité de l'Ille. Par ailleurs, le réseau d'assainissement sera renforcé grâce à une augmentation du diamètre des canalisations, permettant ainsi d'éviter les risques de surcharge des réseaux, notamment lors d'épisodes orageux. Enfin, le réseau d'eau potable, âgé de 50 ans, sera également en partie renouvelé.

L'ensemble de ces travaux répond à un enjeu environnemental majeur. Ils occasionneront des gênes ponctuelles au niveau de la circulation. Nous comptons donc sur la compréhension de chacune et chacun.

Une plaquette d'information plus complète vous a été distribuée en complément de ce numéro du Relais.

Les Flâneries

un mois pour se retrouver !

Fegersheim-Ohnheim fête le retour des beaux jours et les conditions sanitaires plus favorables avec une programmation culturelle et festive en plein air tout au long du mois de juin, pour se retrouver en toute sécurité.

>> Des rendez-vous musicaux



En juin, fêtons la musique ! Le Caveau a réorganisé sa saison culturelle pour célébrer la musique sous toutes ses formes lors de cinq rendez-vous ouverts à tous, **les dimanches 6 et 27 juin et les vendredis 11, 18 et 25 juin**.

Que vous soyez amateurs de jazz, de chanson française ou de rap, vous devriez trouver de quoi réjouir vos oreilles dans cette programmation éclectique !

La pratique amateur de la musique aussi se fête : des ensembles d'élèves de l'École Municipale de Musique et de Danse Charles Beck se produiront également en première partie de certaines de ces dates.

Et vous aussi, donnez de la voix lors d'un karaoké live, le dimanche 27 juin !

Du spectacle <<

Les plus petits ne sont pas en reste ! **Les mercredis 2, 16 et 23 juin**, une cabarettiste à la vie bien remplie, un petit garçon courageux et des légumes fantasques invitent les enfants (et ceux qui le sont restés) à étendre leurs imaginaires.



>>> Le jeu sous toutes ses formes

Cluedo à taille réelle, jeux de plateaux ou réalité virtuelle, rendez-vous en famille ou entre amis **les samedis 5 et 12 juin et le mercredi 9 juin** !

Le deux-roues en fête <<<



Le vélo est certainement notre plus fidèle allié des beaux-jours ! Pour le ressortir sans encombre du garage, la CLEF et CADR67 proposent **des ateliers d'auto-réparation et de marquage de vélo samedi 5 juin**.

Avec le concours de l'association des cyclistes de la commune, la CLEF vous donne également l'occasion de vous remettre en selle **samedi 26 juin, avec un parcours festif autour du village**.

Et si la motivation vous manque, Michel Friz achèvera de vous convaincre que la petite reine crée véritablement un nouveau regard sur des paysages connus : les photos de ce cycliste aguerri seront exposées à la CLEF **entre le 5 et le 3 juillet**. Il présentera sa démarche **samedi 5 juin à 11h au Caveau**.

>> Des ateliers nature

Cuisine, troc ou bricolage, l'Espace jeunes invite les familles et les curieux à des ateliers autour du jardin et de la nature dans son Bio'tager **chaque jeudi soir pendant le mois de juin**.

Retrouvez l'agenda complet et toutes les infos pratiques des Flâneries de juin dans la plaquette jointe à ce Relais et sur www.fegersheim.fr !

Festivités du 14 juillet



> 11h : Cérémonie patriotique au Monument aux Morts

> De 11h30 à 17h : festivités populaires au Centre Sportif et Culturel

Buvette, petite restauration, ambiance musicale et animations familiales, tous les ingrédients seront réunis pour célébrer ensemble la fête nationale !

Et toujours plus d'occasion de s'évader ...

La CLEF organisera cet été des opérations « Ciné clim' », pour profiter au frais d'un film en famille, des ateliers jeunesse ou encore des sessions « CLEF des Champs », pendant lesquelles les livres et les histoires prennent l'air pour le plaisir de tous ...

Les rendez-vous de juillet et août vous seront communiqués par voie d'affichage sur les panneaux de la commune ainsi que sur le site et la page facebook « Commune de Fegersheim-Ohnheim ». Restez connectés !



De nouvelles boîtes à livres pour la commune

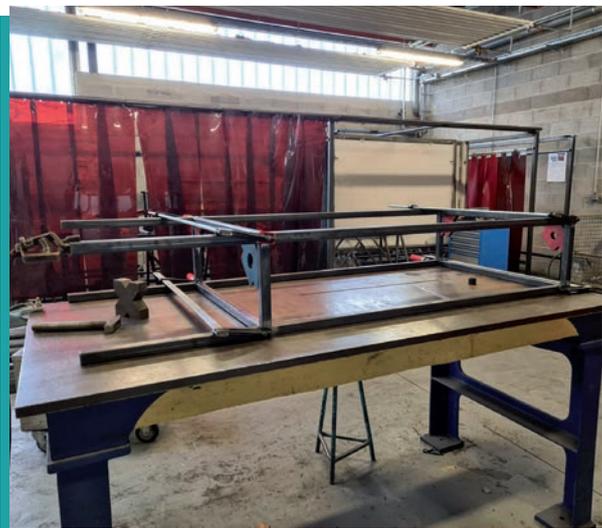
Deux nouvelles boîtes à livres vont prochainement être installées aux abords des établissements scolaires communaux !

Les deux premières boîtes, situées au parc de l'Araignée et au parc du Bosquet, restent également en place pour accompagner vos sorties aux aires de jeux et balades.

Comment ça fonctionne ?

Gratuites et destinées à tous, les boîtes à livres sont **un système d'échange** qui vise à **faire circuler les livres** entre les lecteurs et **encourager la pratique de la lecture** à tout âge.

- ➔ Les boîtes sont alimentées d'une part par les contributions des habitants, et, d'autre part, par le fond des documents « désherbés » de la CLEF (documents retirés des collections pour laisser place aux nouveautés).
- ➔ Chacun est invité à se servir librement. Après lecture, vous pouvez déposer le livre dans une boîte dédiée, ou rapporter d'autres ouvrages qui vous ont plu.



- ➔ Des bénévoles de la CLEF assurent l'entretien des boîtes, en rangeant et triant les ouvrages. Elles sélectionnent des livres adaptés au public selon l'emplacement de la boîte.

Merci de faciliter leur travail en ne déposant que des livres, en bon état et susceptibles d'intéresser d'autres lecteurs !

- ➔ Les livres déposés font voyager de nouveaux lecteurs dans leurs univers, plutôt que de prendre la poussière sur une étagère !

Les deux nouvelles boîtes, à structures en acier, ont été fabriquées dans le cadre de leur formation par des stagiaires de la filière soudure industrielle à Eschau et leur formateur, habitant de la commune.

Bravo et merci à eux !

Zone à Faibles Émissions

L'Eurométropole de Strasbourg travaille à la mise en œuvre d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE).

La ZFE devrait être une réalité à partir de 2022 : conseils personnalisés en mobilité, accompagnements pour les demandes d'aides, campagnes d'informations, contrôles pédagogiques ...

Le 1er janvier 2023, les premières restrictions de circulation devraient être effectives sur le territoire de l'Eurométropole. Elles porteront sur les véhicules les plus polluants, non classés (absence de vignette Crit'Air) et classés en Crit'Air 5.

Voici un ensemble de questions-réponses pour vous aider à comprendre le dispositif :

Qu'est ce qu'une ZFE ?

Une Zone à Faibles Emissions doit permettre de **faire baisser les émissions polluantes** dans les grandes agglomérations, pour **améliorer la qualité de l'air et garantir aux habitants un air qui ne nuise pas à leur santé**.

Le principe d'une ZFE est de **limiter la circulation des véhicules les plus polluants dans un périmètre défini**. Pour circuler dans cette zone, une vignette Crit'Air doit être apposée sur le pare-brise. Elle permet de distinguer les véhicules en fonction de leur niveau d'émissions de polluants atmosphériques.

Les plus polluants et les « non classés » ne pourront pas, sauf dérogation, rouler dans la ZFE.

L'idée est d'**encourager les moyens de déplacement alternatifs** ainsi que l'utilisation des véhicules les plus propres.

L'enjeu de la ZFE n'est pas de bannir la voiture, mais de **contribuer au renouvellement du parc automobile grâce à un accompagnement adapté et personnalisé**.



Pourquoi mettre en place une ZFE ?

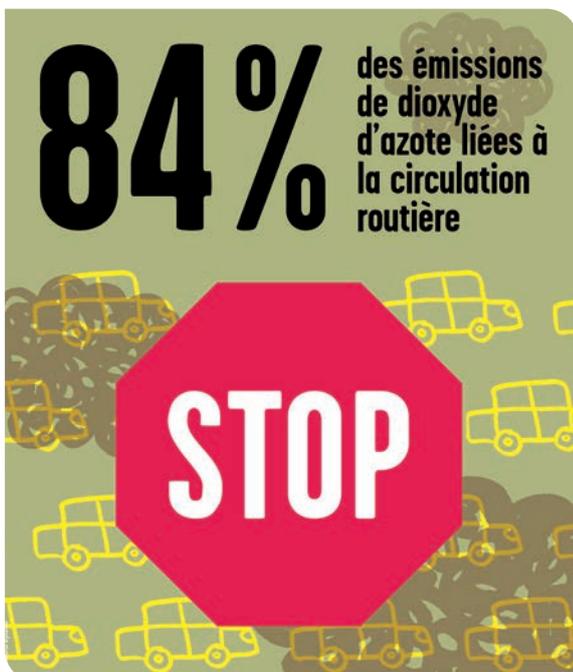
Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée en 2019, l'Eurométropole de Strasbourg, à l'instar de 11 autres métropoles françaises, doit mettre en œuvre une Zone à Faibles Emissions (ZFE) au plus tard en 2022.

Ce dispositif, déjà en place dans plus de 200 villes en Europe, devrait aussi être rendu obligatoire par la loi Climat dans toutes les intercommunalités de plus de 150 000 habitants d'ici 2024.

Comment les citoyens sont-ils associés à sa mise en œuvre ?

Depuis le 10 mai et jusqu'au 24 juin, une conférence citoyenne intitulée « Santé, Climat : quelles mobilités pour améliorer la qualité de l'air sur notre territoire ? » est lancée, pour répondre aux questions des habitants du territoire et trouver ensemble des solutions de mobilité adaptées.

À l'automne, l'Eurométropole fera le bilan public de l'ensemble des contributions et **ajustera son dispositif d'accompagnement pour tenir compte des apports de la concertation**.



Comment obtenir sa vignette Crit'air ?

Le certificat Crit'Air est un outil national, déjà utilisé dans plusieurs villes françaises. Il classe les véhicules selon six degrés de pollution, en fonction de l'âge et de la motorisation du véhicule.

À terme, seuls les véhicules les moins polluants seront autorisés à circuler au sein de la ZFE.

Demandez votre vignette sur www.certificat-air.gouv.fr, muni de votre carte grise !



Est-ce que des dérogations sont envisagées ?

Des dérogations nationales existent déjà :

- Véhicules d'intérêt général (police, gendarmerie, lutte contre l'incendie, unités mobiles hospitalières ...),
- Véhicules du Ministère de la défense,
- Véhicules portant une carte de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

L'Eurométropole de Strasbourg **complétera cette liste de dérogations au regard des résultats de la conférence citoyenne** et des besoins exprimés par les participants, artisans, commerçants, professionnels, personnes à mobilité réduite, etc. **Elle accompagnera toutes les situations particulières, en tenant compte au mieux des besoins de chacun et des offres alternatives.**

Quelles sont les aides prévues ?

L'Eurométropole entend garantir à toutes et tous le droit à la mobilité : **chaque habitant pourra bénéficier de solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle** ou, sous conditions de ressources, d'une aide à l'achat d'un véhicule moins polluant.

L'Etat prévoit déjà des mesures d'accompagnement comme la prime à la conversion, le bonus écologique et une sur-prime destinée aux habitants d'une ZFE.

L'Eurométropole prévoit également **des aides financières complémentaires pour l'achat d'un véhicule propre** par les ménages modestes ainsi que des **chèques mobilité** pour les déplacements alternatifs à la voiture.

S'informer sur le dispositif ZFE

Plusieurs plateformes sont à disposition des habitants du territoire pour les informer des modalités de mise en place de la Zone à Faibles Émissions :

- **Le numéro vert 0 800 100 267**, pour s'informer sur les modalités de mise en œuvre de la Zone à Faibles Emissions et les offres de mobilités à solliciter. Le numéro est actif du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- **Le site www.zfe.strasbourg.eu**, pour obtenir une information détaillée sur les solutions de mobilité offertes par l'Eurométropole de Strasbourg.
- **L'adresse mail zfe@strasbourg.eu** pour poser ses questions.

Les citoyens pourront également faire prochainement appel à des **conseillers en mobilité au sein de la nouvelle Agence pour le Climat**, opérationnelle dès le second semestre 2021.



Collecte des biodéchets

Dans le cadre du plan climat 2020-2030, l'Eurométropole de Strasbourg cherche à diminuer de 50% les déchets des poubelles bleues. Des **points d'apports volontaires vont être installés pour les biodéchets** (déchets alimentaires).

Fegersheim étant une des communes prioritaires sur la question, la définition de l'emplacement de ces points est en cours. Le déploiement est prévu en fin d'année.

S'engager auprès de la section des Sapeurs-Pompiers de Fegersheim-Eschau

À la rencontre du Lieutenant Éric Hillbrand, nouveau chef d'unité territoriale



- Quel est votre parcours en tant que Sapeur-Pompier ?

Je me suis engagé en tant que Sapeur-pompier volontaire il y a aujourd'hui plus de 25 ans. Chef de section à Plobsheim, où je vis, je suis devenu officier en 2019, avant de suivre une formation sur plusieurs mois pour devenir chef d'unité.

Le Capitaine Pascal Hauss ayant fait valoir ses droits à la retraite en début d'année, je suis devenu chef de l'unité territoriale le 1^{er} mars dernier, après une période de transition.

- En quoi consiste ce rôle ?

Une unité territoriale comprend plusieurs sections de Sapeurs-Pompiers. Celle de Fegersheim-Eschau couvre le bassin Sud de l'Eurométropole, et rassemble 90 Sapeurs-Pompiers. Je suis en charge de la gestion de ce secteur, notamment sur la partie administrative.

- Comment êtes-vous devenu Sapeur-Pompier vous-même ?

Être pompier, c'est avant tout être poussé par la passion. Cela m'est venu instinctivement, comme une vocation, par envie d'être utile aux autres.

Nous sommes actuellement mobilisés pour prêter main forte au vaccinodrome de Strasbourg. On se sent particulièrement utile, en participant ainsi à l'effort national pour nous sortir de cette crise.

- Que diriez-vous aux personnes qui penseraient à s'engager à leur tour ?

Que nous les attendons, la porte est grande ouverte !

Toute personne de plus de 16 ans, en bonne condition physique et disponible, est la bienvenue pour partager cette passion.

Les intéressés passeront un entretien avec moi, et un test d'aptitude sportive. Les nouvelles recrues bénéficient ensuite de formations, et évoluent d'années en années.

À Fegersheim, il est possible de s'engager dès ses 13 ans au sein des Jeunes Sapeurs-Pompiers. J'y encourage vivement les jeunes intéressés !

Devenez Jeune Sapeur-Pompier !



À la caserne de Fegersheim-Eschau, il est possible de découvrir les activités de Sapeur Pompier dès 13 ans. L'occasion d'**apprendre les gestes qui sauvent, de connaître le matériel d'incendie, mais aussi de faire du sport et d'apprendre le dépassement de soi !**

La formation est encadrée par des Sapeurs-Pompiers. Elle est composée à la fois de cours théoriques et pratiques.

Initiation aux techniques de lutte contre les incendies, formation aux gestes de premier secours ou encore pratique de diverses activités physiques et sportives sont au nombre des activités proposées.

La formation se compose de quatre cycles.

À la fin de ces quatre années, les jeunes peuvent **se présenter aux épreuves du Brevet National de Jeune Sapeur Pompier**. Par la suite, ils pourront s'engager chez les Sapeurs Pompiers Volontaires, à partir de 16 ans.

Les cours se déroulent à la caserne tous les mercredis de 17h à 19h, sauf pendant les vacances scolaires.



Pour devenir Jeune Sapeur Pompier, il faut :

- ➔ Être âgé de 13 ans
- ➔ Avoir l'autorisation du représentant légal
- ➔ Remplir les conditions d'aptitude médicale

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Sergent Eddy Clauss, 06 80 33 30 05

Les inscriptions se font uniquement sur le site www.adjsp67.fr

Médiation Familiale 67

Le plateau Médiation Familiale 67, mutualisation des services de médiation familiale conventionnés du Bas-Rhin, propose un accueil centralisé du dispositif de médiation familiale, pour en faciliter l'accès et l'information aux familles et aux professionnels.

Qu'est-ce que la médiation familiale ?

La médiation familiale est un temps d'écoute et d'échanges, dans un lieu neutre et confidentiel, avec un tiers professionnel qualifié, qui permet :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial
- d'établir une communication constructive
- de prendre en compte les besoins de chacun
- de rechercher des solutions concrètes

Pour qui ?

La médiation familiale s'adresse aux personnes en situation de séparation ou de divorce, notamment dans le but de soutenir un exercice partagé des responsabilités parentales ; en situation de conflit autour du maintien des relations intra-familiales ; en situation de recompositions familiales ; en situation de conflits familiaux intergénérationnels etc.

Par qui ?

Le médiateur familial ou la médiatrice familiale, diplômé(e) d'État, offre un espace de dialogue, d'écoute, de respect mutuel et de concertation et respecte des principes déontologiques (confidentialité, impartialité, etc.)

La médiation familiale, pour quoi faire ?

- apaiser les tensions
- identifier les conflits pour éviter l'enlèvement
- rétablir un dialogue constructif
- reconnaître et respecter la place de chacun
- préserver l'enfant du conflit familial
- maintenir le lien de l'enfant avec ses parents, ses frères et sœurs, ses grands-parents
- trouver à l'amiable des solutions adaptées aux besoins de chacun

Comment ça se déroule ?

1 L'ENTRETIEN D'INFORMATION

L'entretien d'information permet aux personnes de voir si la médiation familiale peut répondre à leur situation. Durant cet entretien, le médiateur ou la médiatrice explique les objectifs, le cadre, le déroulement et les thèmes pouvant être abordés au cours de la médiation.

Cet entretien n'engage pas les personnes qui choisissent à l'issue de l'entretien si elles poursuivent ou non la démarche.

2 LES ENTRETIENS DE MÉDIATION FAMILIALE

D'une durée d'1h30 à 2h, leur nombre varie selon les situations et les sujets à aborder.

La médiation familiale peut aboutir à des accords oraux ou écrits, qui peuvent être homologués par le juge.

L'entretien d'information est gratuit. Une participation financière est demandée par personne et par entretien de médiation familiale. Elle est fixée selon un barème national en fonction des revenus.

Médiation familiale 67 - 03 88 21 13 99 - contact67@mediation-familiale.eu - www.meditation-familiale.eu

Nouveaux horaires de permanence du RAM

Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s accompagne les parents dans leur recherche de modes de garde, les informe de leurs droits et obligations et leur apporte un soutien technique dans leur fonction d'employeur.

L'animateur du RAM informe également les assistant(e)s maternel(le)s sur leur statut et les soutient dans l'exercice de leur profession.

Parents et assistant(e)s maternel(le)s sont accueillis sur rendez-vous :

- > **Les lundis de 13h à 17h à Fegersheim**, au multi-accueil La Marelle (5 rue Auguste Ehrhard) **ou à la Mairie de Lipsheim** (1 place du Général Leclerc)
- > **Les mardis de 13h à 19h à Fegersheim**, au multi-accueil La Marelle
- > **Les mercredis de 8h à 12h, permanence téléphonique**
- > **Les jeudis de 13h à 16h30 à Eschau**, à l'Accroche (62 rue de la 1ère Division Blindée)
- > **Les vendredis de 13h à 16h à Plobsheim**, au « Petits Écureuils » (4 rue de la Ville)

Reprise des ateliers

Tout au long de l'année, le RAM propose des ateliers, qui favorisent l'éveil de l'enfant et permettent aux assistant(e)s maternel(le)s et aux parents de se rencontrer. Après une longue pause due à la situation sanitaire, **les ateliers ont repris fin avril !**



Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s Intercommunal
07 77 86 91 70
ram.intercommunal@fegersheim.fr

Deux centenaires célébrés au Gentil'Home !

Au cœur d'une année compliquée, l'EHPAD Le Gentil'Home a la joie de célébrer le centenaire de deux de ses résidentes ! Après Irène Piskureck, vendredi 26 mars dernier, Anne-Marie Dubois a également fêté son centième anniversaire le 27 avril 2021.

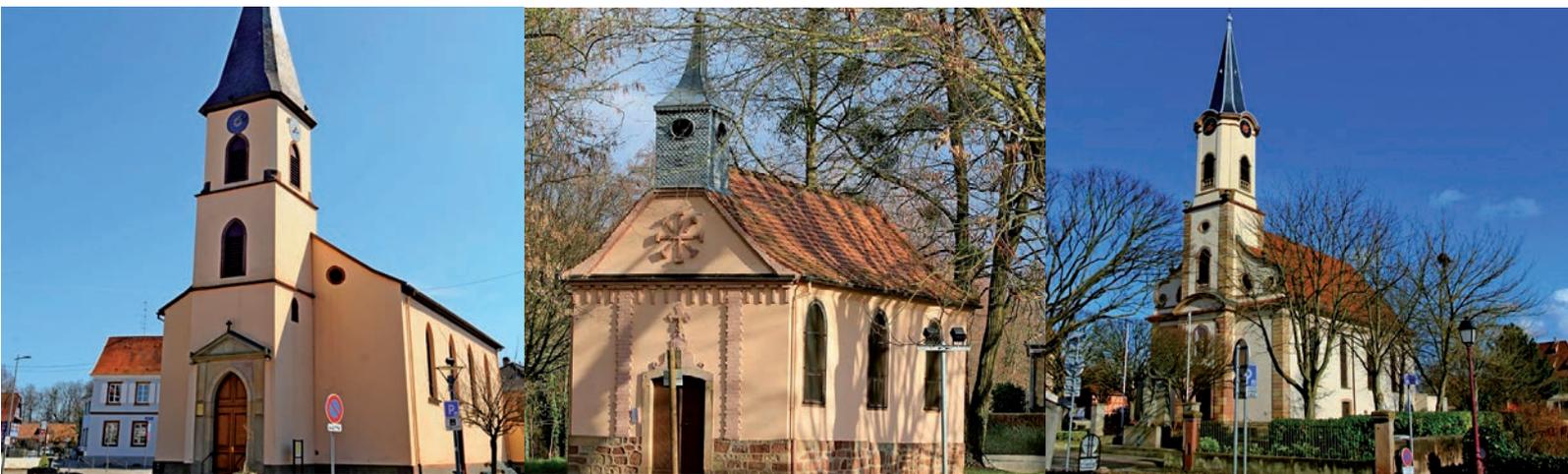
M. le Maire Thierry Schaal et son adjointe aux affaires sociales, Agnès Muller, se sont rendus au Gentil'Home pour présenter à Mesdames Piskureck et Dubois les félicitations de la Commune lors de ces occasions, après avoir passé un test Covid constaté négatif.



Associations

Vie associative

Quête annuelle des paroisses catholiques



Le Conseil de Fabrique de l'église Saint Maurice et le Conseil de Gestion de l'église Saint Amand, nos deux églises de Fegersheim, ont pour mission de s'occuper des affaires temporelles des églises, c'est-à-dire gérer et organiser le bon fonctionnement des lieux de culte et de la chapelle Saint Ulrich.

Si la Municipalité entretient les murs, les toitures des bâtiments et l'extérieur des édifices, les Conseils de Fabrique assurent l'entretien de l'intérieur des lieux, l'accueil des paroissiens et visiteurs, règlent les dépenses d'entretien, de chauffage, d'éclairage ainsi que les frais du culte (affiches, bulletins de messes, achats liés aux mesures sanitaires actuelles en vigueur).

Ces actions sont financées par vos offrandes et dons à l'occasion des messes dominicales et surtout lors de la quête annuelle.

Les membres des deux Conseils distribueront prochainement dans votre boîte aux lettres une enveloppe destinée à recueillir vos dons.

Un grand merci pour votre générosité et votre soutien pour assurer l'accueil des paroissiens et le bon déroulement des offices religieux tout au long de l'année liturgique.

Les grands anniversaires d'Henri Ebel : des journées mémorables !

L'association de Sauvegarde du Patrimoine continue de célébrer la vie et l'œuvre d'Henri Ebel, dans le cadre de l'exposition qui se prépare pour début 2022 !



Clair de lune sur la maison du Maître, 1904

Le 3 juillet 1924, Fegersheim connaît une agitation exceptionnelle dont ses habitants se souviendront longtemps. C'est un grand jour. L'association des artistes indépendants d'Alsace et la municipalité s'appêtent à fêter en grande pompe le 75^{ème} anniversaire d'Henri Ebel qui vit, travaille et puise toute son inspiration dans le village depuis près de 60 ans.

La journée mérite d'être immortalisée. Ses amis s'y appliquent en prose et en vers. Un fascicule de 132 pages, « Hommage à Henri Ebel, le maître de Fegersheim », sera édité quelques jours plus tard. Il comporte des extraits choisis des auteurs préférés du peintre, des poèmes de sa composition ainsi que des textes et des poèmes en son honneur.

Eli Schneider (pseudonyme d'Emilie Schneider), choisit de nous narrer cette journée sous la forme d'un roman inachevé dont Henri Ebel est le personnage principal : « Das Fest, aus dem unvollendeten Roman Maler Blee ». Il nous raconte qu'une exposition lui est consacrée à la maison des arts alsaciens de Strasbourg. C'est là qu'une partie des invités d'honneur se retrouve avant de prendre le bus pour Fegersheim. En chemin, ils admirent les paysages si souvent peints par Ebel, des « prairies parsemées d'îlots de saules, de champs de betteraves et de blés brunis qui se courbaient au passage rapide du véhicule comme si cette terre, si fidèle au maître, voulait lui adresser un salut festif ».

Le village est en fête. Les rues ainsi que les maisons sont pavoisées et ornées de fleurs. Des jeunes enthousiastes accueillent les convives comme des « monarques » et les dirigent vers une grange où des autels dédiés à l'amour ainsi qu'une scène décorée de montagnes et d'arbres « cyclopéens » sont dressés. Il y a foule près des tables garnies, et les officiels montent déjà à la tribune. On n'attend plus qu'Henri Ebel.

Mais un drame se joue dans sa maison. Le peintre est en proie à une terrible angoisse, une douleur étreint sa poitrine. Le poème qu'il doit lire au cours de la cérémonie reste introuvable. Il a cherché partout. En vain.

Quand il rejoint enfin ses amis c'est en se lamentant et en maudissant sa mémoire défaillante. Sans ce poème, il a

l'impression d'être « l'objet indigne de cette cérémonie d'hommage ». Comment va-t-il pouvoir répondre dignement aux discours de cette noble assemblée de gens cultivés ? La peur le hante encore pendant le repas, mais elle se dissipe lorsque son nom fuse avec enthousiasme de toute part. Alors, il peut enfin lever son verre et verser quelques larmes de joie.

Après le repas, tout le monde se retrouve dans la rue. Une retraite aux flambeaux avec chants, musique et danses est organisée par les villageois. Le cortège entraîné par la fanfare municipale s'immobilise au début de la « Herrengass » (rue des Seigneurs), que le maire rebaptise « rue Henri Ebel » en y apposant une plaque. Les festivités ne prennent fin qu'aux premières lueurs de l'aube

René Schickelé consacre aussi tout un chapitre à cette fête dans son ouvrage « Die Grenze ». Après avoir rappelé le parcours spécifique et exceptionnel d'Henri Ebel, il n'hésite pas à donner à l'évènement un caractère politique en le qualifiant de « Elsässischer Nationalkonvent » (convention nationale alsacienne). En effet, les orateurs, enflammés par les discours successifs, glissent progressivement vers l'alsacien alors que le dialecte est proscrit dans la sphère officielle depuis le retour de l'Alsace à la France. René Schickelé en déduit que cet évènement a permis à nombre de participants de prendre conscience des spécificités culturelles de notre région ballotée entre deux nations.

Ebel s'est assoupi pendant ces discours. Il ne se réveille qu'au moment des applaudissements qu'il pense lui être destinés. Il se lève alors pour saluer l'assistance qui se tourne vers lui et l'ovationne à son tour.

Cette fête a laissé un tel souvenir et un tel enthousiasme que les amis artistes d'Henri Ebel en organisent une autre encore, à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire. Ce nouveau banquet est plus intimiste, le maître est âgé. Là aussi, un livret sera édité, consacré essentiellement aux poésies d'Henri Ebel, un art qui semble avoir eu sa préférence à la fin de sa vie.

Cette fois, Henri Ebel a retrouvé le poème qu'il devait lire, et Robert Heitz note dans « La vie en Alsace » : « Le maître pour lire son discours a arboré de grosses lunettes en écaille... Mais cette salle de bal rustique n'est pas éclairée à giorno. Et, à force de regarder le soleil, les yeux de papa Ebel se sont usés... Enfin on trouve une lampe à pétrole comme le maître en a tant peintes. Et voici un tableau saisissant : le vieillard bien droit en dépit de ses 80 ans, vêtu d'une impressionnante redingote dont le revers s'orne des palmes académiques. Devant lui des fleurs, un *Koejlupf*, deux bougies, et la lampe qui inonde d'une douce clarté rose sa barbe de prophète. Jamais nous n'avions vu Ebel aussi vrai : c'est ainsi, dans une synthèse créée par le hasard, que son image restera dans notre esprit. »

Une exposition de plus d'une centaine d'œuvres de l'artiste se déroulera à l'Etappenstall à Erstein du 14 janvier au 23 février 2022. Elle sera suivie par la présentation d'une sélection de tableaux à Fegersheim.

Sauvegarde du Patrimoine de Fegersheim-Ohnheim
M. Philippe ANTOINE – Président
fegeo.patrimoine@gmail.com

Synthèse des derniers Conseils de l'Eurométropole

Conseil de l'Eurométropole du 26 février

Contrat triennal

Le Conseil a adopté à l'unanimité les grandes orientations du **Contrat triennal** destiné à favoriser les bonnes conditions pour exercer les **fonctions diplomatiques et politiques que la France a revendiquées pour Strasbourg**.

Les questions d'accessibilité multimodale de Strasbourg et du quartier européen, ainsi que des fonds dédiés à la culture, à la recherche et la promotion de la démocratie seront intégrés dans ce contrat dont la signature aura lieu au premier semestre 2021.

Gratuité des transports en commun pour les mineurs



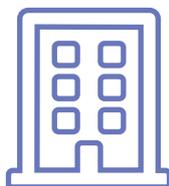
Le Conseil a entériné la **gratuité des transports en commun** sur le territoire de l'Eurométropole pour ses **habitants de moins de 18 ans**. Cette mesure est destinée à fidéliser les jeunes à l'usage des transports en commun et à éviter des trajets en véhicule individuel vers les établissements scolaires.

Action en faveur des étudiants

Le Conseil intervient en faveur des étudiants qui connaissent de graves difficultés en raison du contexte sanitaire. **Le budget d'actions sociales en leur faveur est multiplié par cinq**, pour atteindre un million d'euros en 2021.

Chantier de la Médiathèque Nord

La Médiathèque Nord voit son chantier progresser à Schiltigheim. Elle **ouvrira à l'automne 2022**, avec des aménagements intérieurs et extérieurs améliorés. Un surcoût de 823 000 euros a été voté par le Conseil, tout en restant dans le budget initial. Le budget total de cette réalisation, outil de proximité pour le nord de l'agglomération, atteint **14,7 millions d'euros**. Des subventions de la Région, du Département et de l'Etat sont prévues.



Parkings innovants

Le quartier des **Deux Rives va bénéficier de parkings en ouvrage d'un genre innovant** : ces dispositifs mutualisés permettront l'occupation des stationnements au gré des besoins. Cinq parkings sont en cours d'édification, jusqu'en 2027, pour plus de 2 300 emplacements.

Action en faveur des personnes vulnérables vivant dans la rue



Deux millions d'euros seront versés en 2021 au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Strasbourg afin de soutenir ses **actions en faveur des personnes vulnérables vivant dans la rue**. Depuis 2007, l'Eurométropole est compétente pour l'hébergement d'urgence. Le budget annuel du CCAS s'élève à 4,86 millions d'euros.

Conseil de l'Eurométropole du 24 mars

Création de l'Agence du climat

Pivot de la politique de l'Eurométropole, la lutte contre le réchauffement climatique trouve, avec la **création de l'Agence du climat**, un outil dédié au territoire.

Cette structure nouvelle démarre avec un budget de 580 000 € voté par l'Eurométropole.

Elle aura un rôle de conseil gratuit pour amplifier les politiques en faveur de l'amélioration énergétique des logements et du « petit » tertiaire, ainsi qu'en matière de mobilités, de végétalisation et déminéralisation.



Plan de relance eurométropolitain

C'est à une très forte majorité que le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a adopté le **budget primitif 2021**. Mis en place dans un contexte particulièrement complexe, il affiche un indicateur essentiel : les **investissements vont atteindre cette année environ 270 millions d'euros**, un montant qui n'avait plus été atteint depuis 2014.

Il s'agit d'un plan de relance métropolitain, dans lequel on trouve le développement du réseau de tramway et des pistes cyclables, la rénovation et la construction de logements sociaux, le nouveau parc des expositions, sans oublier l'enseignement supérieur, ou encore les 3 millions d'euros directement attribués pour lutter contre les effets de la crise sanitaire.

Politique culturelle intercommunale

La politique et la programmation culturelle sont du ressort de chaque commune, mais l'Eurométropole va **développer ses interventions en faveur d'une meilleure lisibilité et d'une équité** complète de toutes les communes. Un travail est mené pour favoriser l'information sur les programmations dans les communes ne disposant pas d'un espace dédié.

Soutien aux propriétaires

Le **programme de soutien aux propriétaires aux revenus modestes** va concerner cette année près de 1 000 logements, grâce à l'implication de l'Agence nationale pour la rénovation de l'habitat (Anah) et de l'Eurométropole. Plus de 8 millions d'euros vont être investis cette année dans ce programme qui a bénéficié à environ 2 800 logements.



Programme ACTEE 2

À noter encore, l'engagement de la collectivité dans le **programme « Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique »** ACTEE 2, qui permet d'engager des moyens financiers sur plusieurs années pour soutenir les collectivités, accélérer la transition énergétique et dynamiser la commande publique. L'Eurométropole abonde cette opération pour 307 000 euros.

Nouvelle enseigne ? Nouveau service ? Le Relais donne la parole aux artisans et commerçants qui font de Fegersheim une commune dynamique !

AVS Autonomie



Pour Hélène Berthet, co-fondatrice et dirigeante d'AVS Autonomie, du bien-être des bénéficiaires de son entreprise de Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) dépend le bien-être des professionnels qui les accompagnent.

C'est lors de sa formation pratique pour devenir auxiliaire de vie sociale qu'elle l'a réalisé à ses dépens : « Si cette première expérience m'a permis de confirmer que j'avais bien fait de quitter mon ancienne carrière pour celle-ci, je me suis aussi très vite dit que leur façon de fonctionner ne me correspondait pas. »

Aussi, après avoir monté une étude sur le vieillissement de la population du secteur, c'est avec son compagnon qu'Hélène Berthet a créé AVS Autonomie il y a 4 ans, d'abord dans une pépinière d'entreprise, avant de relocaliser son siège à Fegersheim en 2021.

L'entreprise, qui compte aujourd'hui neuf salariées (une équipe entièrement féminine à ce jour), propose de l'aide à l'autonomie aux personnes dépendantes dans leur quotidien : aide au lever et au coucher, transferts, toilettes, aide aux courses, entretien du cadre de vie etc.

Au-delà de l'aide aux tâches et aux gestes du quotidien, les fondateurs sont convaincus du rôle que leur équipe a à jouer dans le lien social des bénéficiaires : « nous nous efforçons notamment de leur proposer régulièrement des activités. Faire quelque chose eux-même aide beaucoup à la confiance en soi », précise la fondatrice.

Hélène Berthet est aussi sur le terrain. Elle rencontre les bénéficiaires en amont de la prise en charge, s'occupe des premières prestations jusqu'à présenter à la personne l'auxiliaire de vie qui s'occupera d'elle par la suite : « je fixe le cadre, afin qu'il soit rassurant à la fois pour le bénéficiaire et pour les professionnelles », précise-t-elle.

La fondatrice d'AVS Autonomie veut prendre soin de son équipe, sans laquelle « l'entreprise n'aurait pas de raison d'être ». Dans un secteur d'activité compliqué, qui connaît un *turn-over* important, Hélène et Éric Berthet cherchent à faciliter ce qui peut l'être pour leurs salariées.

L'idée de l'ancrage local guide le développement de l'entreprise depuis son origine. AVS Autonomie se déploie sur neuf communes du bassin Sud de l'Eurométropole, et l'ensemble de l'équipe en est issue également. « Le métier nécessite de nombreux trajets, et souvent des heures coupées. En réduisant notre zone d'action, nous réduisons les temps de trajet et permettons à nos salariées de rentrer plus facilement chez elles dans les moments de creux ».

Les fondateurs encouragent également la formation de leur employées dans ce secteur relativement nouveau, et accompagnent même jusqu'au diplôme de nouvelles recrues sans formation précédente dans le domaine.

AVS Autonomie
10 rue de Cressier
www.avs-autonomie.fr
contact@avs-autonomie.fr

Micro-crèche Les Petits Oursons

Infirmière en bloc opératoire, Sandra Mutschler a envie de travailler auprès d'enfants depuis longtemps. Un heureux concours de circonstances lui permet d'imaginer la concrétisation de ce projet : alors qu'une interrogation était en cours sur le devenir d'une maison familiale, une patiente, dirigeante d'une micro-crèche, partage avec elle son expérience au détour d'une conversation. Il n'en fallait pas plus pour la convaincre de faire de même, animée par son esprit entrepreneurial et soutenue par sa famille.

Depuis fin 2019, Sandra Mutschler peaufine son projet. Une amie, infirmière en puériculture et directrice de crèche, rejoint rapidement l'aventure, et portera la partie technique du futur établissement.

Sans s'enfermer dans une appellation en particulier, le projet d'établissement s'articule autour des idées de pédagogie active, de libre choix de l'enfant et de bienveillance. « La petite taille de la structure permettra de pleinement mettre en place une telle pédagogie », précise-t-elle.

Sandra Mutschler tient également à proposer aux enfants des repas faits maisons par l'équipe, avec des aliments en circuits courts, consciente de l'importance particulière de bien manger à cet âge.

Autour de ces idées, elle imagine les plans de la structure : un espace intérieur de 100m² comprenant deux dortoirs, une grande salle d'éveil et une cuisine pour permettre au personnel de préparer les repas sur place, ainsi qu'un extérieur sécurisé.

Les dernières opérations de travaux et acquisitions sont en cours, pour une ouverture prévue en septembre 2021.

En vue de l'ouverture, la micro-crèche cherche encore à compléter son équipe.
L'appel est lancé !

Micro-crèche Les Petits Oursons
47 rue de Lyon
06 47 53 38 57
lespetitsoursons.microcreche@gmail.com



Retrouvez le détail des Flâneries du mois de juin dans la plaquette dédiée distribuée avec ce Relais et disponible à l'accueil des services communaux et sur www.fegersheim.fr !

06 JUIN

Spectacle tout public Jocelyne Bouillon

Mercredi 2 juin à 16h30 au Parc du Bouldrome, rue du Général de Gaulle

Cie Du ciel entre les oiseaux
Report en cas d'intempéries

Atelier Peinture au naturel

Judi 3 juin à 18h30 à l'Espace jeunes

Sur inscription auprès de l'Espace jeunes (06 26 70 04 51 / animation.jeunes@fegersheim.fr)

Le village du vélo

Samedi 5 juin de 10h à 13h sur le parking arrière du Caveau

Gratuit sauf marquage de vélo (5€)

Exposition « Envie de paysage »

Du 5 juin au 3 juillet à la CLEF pendant les horaires d'ouverture

Présentation de l'exposition le 5 juin à 11h au Caveau, sur inscription auprès de la CLEF (03 88 64 35 05 / laclef@fegersheim.fr)

Cluedo géant « Le serment du jumelage »
Samedi 5 juin à 15h et à 17h à l'Espace jeunes

Sur inscription auprès de l'Espace jeunes (06 26 70 04 51 / animation.jeunes@fegersheim.fr)

Concert Far Est Unlimited

Dimanche 6 juin à 15h au Parc du Bosquet

Jazz
Repli au Caveau en cas d'intempéries

Concert Paul et les opportunistes

Dimanche 6 juin à 17h au Parc du Bosquet

Chanson française
Repli au Caveau en cas d'intempéries

Après-midi jeux

Mercredi 9 juin à partir de 14h devant le Caveau

Atelier Cuisine sauvage

Judi 10 juin à 18h30 à l'Espace jeunes

Sur inscription auprès de l'Espace jeunes (06 26 70 04 51 / animation.jeunes@fegersheim.fr)

Concert Dix grammes de rimes

Vendredi 11 juin à 20h30 au parc de l'Araignée

Chanson urbaine
Repli au Caveau en cas d'intempéries

Permanences des élus en Mairie

Samedi 12 juin de 10h à 12h

Thierry Schaal, Maire

Expériences en réalité virtuelle

Samedi 12 juin à partir de 10h30 à la CLEF

En partenariat avec Original Event

Heure du conte « Avec des petites roues »

Mercredi 16 juin à 10h30 devant le Caveau

Pour les 3-6 ans

Soirée Troc'jardin

Judi 17 juin à 18h30 à l'Espace jeunes

Sur inscription auprès de l'Espace jeunes (06 26 70 04 51 / animation.jeunes@fegersheim.fr)

Concert de l'ensemble de musique actuelle de l'EMMD

Vendredi 18 juin à 19h30 au parc du Bosquet

Report au cas d'intempéries

Concert Marie Cheyenne

Vendredi 18 juin à 20h30 au parc du Bosquet

Chanson française
Report en cas d'intempéries

Permanences des élus en Mairie

Samedi 19 juin de 10h à 12h

Denis Rieffel, 1^{er} adjoint en charge de la vie associative, du sport et des services à la population

Petit déjeuner littéraire

Samedi 19 juin à 10h devant le Caveau

Annulation en cas d'intempéries

Élections départementales et régionales

Dimanche 20 juin de 8h à 18h

Spectacle tout public Andrée Kupp, dresseuse et montreuse de légumes

Mercredi 23 juin à 16h30 au parc du Bosquet

Report en cas d'intempéries

Atelier Hôtel à insectes

Judi 24 juin à 18h30 à l'Espace jeunes

Sur inscription auprès de l'Espace jeunes (06 26 70 04 51 / animation.jeunes@fegersheim.fr)

Concert des ensembles de cuivres et de flûtes de l'EMMD

Vendredi 25 juin à 19h30 au parc de l'Araignée

Report en cas d'intempéries

Concert Barzingault

Vendredi 25 juin à 20h30 au parc de l'Araignée

Variété et humour
Report en cas d'intempéries

Permanences des élus en Mairie

Samedi 26 juin de 10h à 12h

Eva Astrologo, adjointe aux finances, aux achats et aux marchés publics

Circuit festif à vélos

Samedi 26 juin

Gratuit, modalités à venir
Plus d'infos auprès de la CLEF (03 88 64 35 05 / laclef@fegersheim.fr)

Karaoké live Les Météor'Hits

Dimanche 27 juin à 15h au parc du Bosquet

Report en cas d'intempéries

Élections départementales et régionales

Dimanche 27 juin de 8h à 18h

Concert Zoya & Mossa

Dimanche 27 juin à 17h au parc du Bosquet

Musique du monde
Report en cas d'intempéries

Conseil municipal

Lundi 28 juin à 19h30

Au Centre Sportif et Culturel

07 JUILLET

Permanences des élus en Mairie

Samedi 3 juillet de 10h à 12h

Christian Bronner, adjoint à l'urbanisme, à l'environnement et à la santé

Permanences des élus en Mairie

Samedi 10 juillet de 10h à 12h

Audrey Gavalet, adjointe à la culture

Cérémonie patriotique

Mercredi 14 juillet à 11h au Monument aux Morts

Festivités du 14 juillet

Mercredi 14 juillet de 11h30 à 17h au Centre Sportif et Culturel

Permanences des élus au Mairie

Samedi 17 juillet de 10h à 12h

Vincent Fender, adjoint aux projets et travaux neufs et à la vie économique



1



2



3



4



5



6

1. Les premiers intéressés ont été invités à co-construire le Conseil des jeunes au travers d'ateliers, le 24 février à l'Espace jeunes.
2. Le personnel communal a accueilli les enfants des personnels prioritaires du territoire à la Ruche pendant les vacances scolaires.
3. Des Pietos ont été installés début avril afin de sécuriser davantage la traversée des piétons aux abords du Centre Sportif et Culturel.
4. C'est en comité restreint que la victoire des Alliés a été célébrée, au nom de la commune, le 8 mai dernier.

Demande d'inscription sur le registre de la commune de Fegersheim

Pour répondre aux recommandations du plan canicule, la commune de Fegersheim élabore un registre des personnes vulnérables à contacter en cas de forte chaleur, afin de leur venir en aide si nécessaire. Si vous avez plus de 65 ans, vous pouvez vous inscrire sur le registre nominatif institué dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence pour prévenir les risques exceptionnels, en retournant ce questionnaire confidentiel à l'adresse suivante :

Mairie de Fegersheim - 50 rue de Lyon - 67640 FEGERSHAIM.

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone :

Situation de famille

- Seul(e)
- En couple
- En famille

Difficultés particulières liées à

- L'isolement
- L'habitat
- Au déplacement
- Autres :

Personne(s) à contacter en cas de non réponse :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

En marge du registre, la commune met en place une ligne téléphonique d'urgence disponible 24h/24h* qui permet aux personnes vulnérables de demander de l'aide :

06 17 59 28 17

* dispositif valable uniquement en période de canicule.

Flâneries



ENJUN

Un mois pour se retrouver !

DANS LES PARCS
DE LA COMMUNE DE
FEGERSHEIM

concerts	spectacles
ateliers	jeux vélo

Toutes les infos sur
www.fegersheim.fr

